

Compte rendu : Comité syndical du 11 décembre 2019

Date de convocation : 25/11/2019	Lieu : St Mary
Heure du début : 18h45	Heure de fin : 20h00

Étaient présents : Titulaires

CDC Charente Limousine : Mme Elisabeth GUIMARD ; M Gilbert PASCAUD ; M Michel MARTIN ; M Xavier MAES ; M Pascal POINT ; M Didier SARDIN ; M Jean-Luc DUMAS.

CDC Cœur de Charente : M Laurent VIDAL ; Mme Arlette LITRE

CDC Grand Angoulême :

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : M Marcel PRECIGOUT ; M Christophe ROY ; M Pierre CARETTE ; M Daniel DECHANDON ; M Didier GENINI ; Mme Brigitte PRECIGOUT ; M André QUEMENT ; M Jean-Marcel VERGNION ; M François CATTAN ; M. Michel ROUDY.

CDC Lavalette Tude Dronne :

Étaient présents : Suppléants

M Alain BOUCKENOOGHE (Cdc Charente limousine) ; M Benoit RULLIER (Cdc La Rochefoucauld Porte du Perigord)

Étaient absent(s) excusé(s) : M. Jean-Pierre LEONARD ; M. Jean-James SARDIN ; M. Pascal TARDIEU ; M Hervé DE GRIMAL ; M Jean-Pierre GUILLOU ; M Thierry HUREAU ; M. Pierre BARDOULAT ; M. Christian MAPPA ; M Jean-Jacques TAMISIER ; M. Michel PRECIGOUT ; M Bernard MORISSET ; M Patrick BORIE ; M Philippe MAPPAS ; M Frédéric DAURIAT ; Mme Marinette LANDRY ; Mme Fabienne TARBOURIECH ; M Alain JOSEPH.

Présents Sy BTB :

M. Emmanuel ROJO DIAZ (Directeur des services)

M Bruno PICAUDAT (Encadrant technique)

Mme Emilie DROIT (Secrétaire administrative.)

Secrétaire de séance : Mme Emilie Droit

Il est 18h45, M. VERGNION, Président ouvre la séance du conseil syndical, le quorum étant atteint.

Le Président accueille l'assemblée, et remercie la Municipalité de St Mary pour son accueil dans la salle des fêtes.

Puis, il propose à l'assemblée un ajout à l'ordre du jour : Cela concerne une proposition juste reçue en début de semaine, de la part des services de Charente Eaux. Il s'agit d'un projet de plan mutualisé de formation, auquel le syndicat est invité à participer. Cela implique que le conseil syndical doit étudier cette proposition présentée sous forme d'une convention, et sur laquelle il doit se prononcer par délibération.

Vote de l'assemblée : Accepte à l'unanimité cet ajout.

Il donne alors lecture de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 08 octobre 2019.

Délibérations :

- Plan de formation mutualisé GEMAPI
- Mise à jour des frais de déplacement
- Demandes de subventions pour 2020
- Convention avec le CIDIL pour 2020
- 3 décisions modificatives

Point sur les travaux :

- Perspectives de travaux pour 2020

Informations générales :

- Rencontres avec les EPCI
- Éditorial

Divers :

- Questions diverses
- Clôture de l'année 2019 avec apéritif dinatoire
- Limousine concernant la prévention des risques inondations.
- Questions diverses

I. Validation du Compte rendu du conseil syndical du 08/10/2019.

Le Président demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant le dernier compte rendu du conseil syndical, du 08 octobre 2019.

Aucunes remarques n'étant faites, il propose au conseil de délibérer sur l'approbation du compte rendu.

Vote : Le conseil délibère à l'unanimité, pour l'adoption du compte rendu du conseil syndical du 08 octobre 2019.

II. Projet de plan de formation mutualisé GEMAPI.

Le Président explique à l'assemblée, qu'il y a quelques jours seulement, les services de Charente Eaux, auquel le Sy BTB adhère, ont transmis au syndicat un projet de convention, sur la mise en place d'un plan de formation mutualisé, spécifique aux collectivités GEMAPI, tels que le sont les syndicats de rivières.

Puis, il laisse la parole à M. ROJO-DIAZ, Directeur des services, afin qu'il commente le diaporama de présentation.

Les objectifs de ce projet :

- Palier à des besoins communs.
- Relocalisation des formations.
- Mise en conformité réglementaire vis-à-vis de la notion de « Plan de Formation ».

Cette proposition est le fruit d'un groupe de travail mis en place par Charente Eaux, qui pilote la démarche dans le cadre de ses missions d'assistance technique à ses adhérents, vers un possible plan de formation mutualisé.



Quelques éléments chiffrés :

- 4 collectivités participantes : SYBRA (Touvre), Syndicat du Né, SYMBA (Antenne), SMABACAB (Aume-couture)
- 2 réunions : 25 Janvier et 20 Mai 2019
- Attendus du groupe de travail :
Aboutir à un état des lieux des besoins en formation des agents des syndicats de rivière.
Identifier sur la base de cet état des lieux, les opportunités et modalités de mutualisation sur la question des formations.

Autres éléments à considérer :

- 13 syndicats GEMAPI
- 1 syndicat mixte d'assistance technique
- 9 EPCI Charentais membres de ces syndicats GEMAPI
- Les agents concernés au sein des syndicats GEMAPI (*Chiffres Charente Eaux Juillet 2018*)
23 ETP techniciens de rivières en charge de l'animation des plans de gestion des cours d'eau
8 ETP affectés aux tâches administratives
24 ETP d'agents affectés à la régie d'entretien des cours d'eau (titulaires et insertion)
- Les agents concernés au sein des EPCI :
Généralement 1 référent par EPCI
- Les agents concernés au sein de Charente Eaux
2 ETP affectés à l'assistance technique rivière et 1 ETP responsable de service

Articulation sur 5 axes :

AXE 1	Conforter et développer les pratiques managériales	Savoirs fondamentaux relatifs à la gestion budgétaire, aux fonctions RH, responsabilité juridique...
AXE 2	Accompagner la professionnalisation des agents	Formations aux compétences et mission GEMAPI (personnel administratif), RH, marchés publics, aspects techniques des hydrosystèmes, suivi de chantier...
AXE 3	Renforcer la qualité du service	Formations gestion du temps, gestion des activités, animation de projets de territoire, communication en cas de crise...
AXE 4	Développer une culture commune de prévention et le bien être au travail	Formations Hygiène et sécurité (1ers secours...), gestes et postures...
AXE 5	Accompagner le développement de carrière	Formations examen/concours...

Ce plan de formation mutualisé, pourrait, le cas échéant faire office de plan de formation pour la collectivité, mais ne se substitue pas aux plans de formations des collectivités.

Chronologie :

- 1/ Convention tripartite : Charente Eaux/La collectivité/ Le CNFPT. Signature fin 2019, début 2020.
- 2/ Mise en œuvre du plan de formation, en septembre ou octobre 2020, avec pour base le listage des besoins en formations, effectué fin 2019.
Ces besoins sont reportés sous la forme d'une liste annuelle des formations qui sera annexée à la convention (pas besoin de redélibérer). Ces formations peuvent être inscrites au catalogue CNFPT ou être issues des besoins traduits sous forme de cahier des charges (ex : sous forme d'atelier de travail animé par Charente Eaux avec le groupe « plan de formation »).
- 3/ En novembre N, transmission aux services du CNFPT.



4/ En fin d'année N, le CNFPT passe en phase programmation :

- Il recherche l'intervenant, le fait valider par le référent (Charente Eaux).
- Il sollicite Charente eaux pour la localisation du stage.
- Le CNFPT envoie ensuite l'ensemble des formations aux collectivités GEMAPI avec le calendrier.
- Chaque collectivité inscrit ses agents auprès du CNFPT sur la totalité de ce qui les intéressent.
- Le CNFPT gère enfin les convocations aux agents inscrits par les collectivités.

Concrétisation (mise en œuvre des formations validée pour l'année N + 1) :

Elles pourront s'étaler jusqu'à Avril de l'année N+2 car le CNFPT fonctionne d'Avril à Avril.

NB : Le CNFPT peut fournir en fin d'année un bilan des stages programmés dans le cadre du PFM et des agents qui les ont suivies.

Le Président demande à l'encadrant technique si cette proposition aurait un bénéfice concernant le personnel du Chantier d'insertion.

Ce à quoi M. PICAUDAT indique que cela permettrait au personnel en insertion, d'avoir accès à plus de formations, et particulièrement concernant la sécurité.

Mme Elisabeth GUIMARD, déléguée communautaire de la CDC Charente Limousine, pose la question des conditions financières de cette proposition de plan de formation mutualisé.

Ce à quoi le Président lit l'article de la convention proposée relevant du coût : Celle-ci indique que les formations sont gratuite, car mises en place par le CNFPT.

Cependant, s'il advenait qu'une formation souhaitée soit payante, le coût serait proratisé.

Mme GUIMARD remercie le Président pour cette information.

Le Président propose alors au conseil syndical de se prononcer sur l'adoption de ce projet de plan de formation, et sur l'autorisation de signer la convention le concernant.

Vote : Le conseil délibère à l'unanimité, pour l'adoption de ce projet de plan de formation, ainsi que pour autoriser le Président à signer la convention y afférant.

III. Mise à jour des frais de déplacement.

Le décret N° 2019-139 publié au J.O le 28/02/2019, accompagné d'arrêtés publiés le même jour, sont venus actualiser les conditions de remboursements des frais d'hébergement et de transport au titre de l'exercice des missions des agents des trois versants de la Fonction Publique et des élus locaux.

Vu l'arrêté du 26/02/2019 modifiant l'arrêté du 03/07/2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret N° 2006-781 du 03/07/2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

Vu l'arrêté du 26/02/2019 modifiant l'arrêté du 03/07/2006 fixant les taux des indemnités de mission.

Il convient donc de se mettre en conformité.

Le syndicat sera impacté surtout concernant la revalorisation suivante :



	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, îles Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	70 €	90 €	110 €	70 €	90 € ou 10 740 F CFP
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,75 €	21 € ou 2 506 F CFP
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,75 €	21 € ou 2 506 F CFP

Le Président propose alors au conseil syndical de se prononcer sur la revalorisation des frais de transport et d'hébergement présentés.

Vote : Le conseil délibère à l'unanimité, pour adopter la revalorisation présentée par le Président.

IV. Les demandes de subventions

1. Demande de subventions pour les postes de techniciens rivières

Le Président explique à l'assemblée, que comme tous les ans, il faut prévoir les demandes de subvention concernant les postes de techniciens rivières. Les institutions sollicitées sont : Le conseil départemental, le conseil régional Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

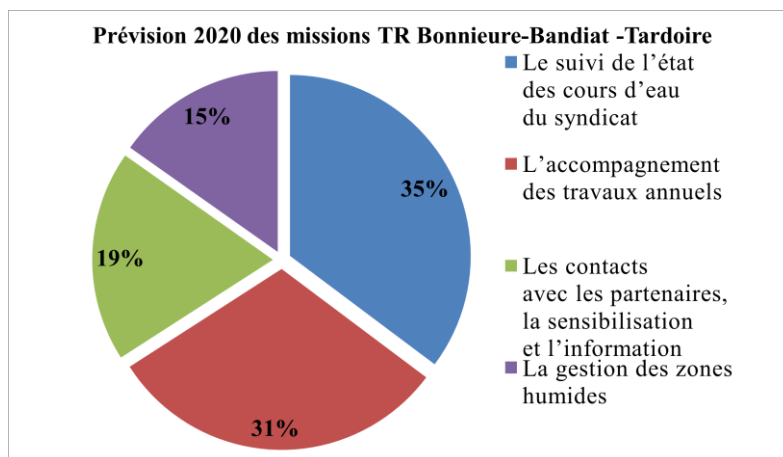
Il laisse ensuite la parole à M. ROJO-DIAZ, directeur des services, afin qu'il apporte les éléments nécessaires à la compréhension de la démarche.

A savoir que, chaque institution financeuse possède ses propres critères. Dans le cas présent, il est demandé de remplir 4 tableaux, où figurent des éléments tels que les salaires, les frais indirects, le temps passé par mission et le calcul du prix de revient du mètre linéaire de cours d'eau.

Le prévisionnel de demande de subvention se présente ainsi :

Récapitulatif		
	P ré v i s i o n n e l	D é f i n i t i f
	(à l'ins tr u c t i o n)	(a u s o l d e)
Total 1: dépenses ponctuelles sur factures	4 500,00 €	0
Total 2: dépenses liées aux déplacements	15 200,00 €	0
Total 3: salaires et charges du personnel dédié à la mission	120 000,00 €	0
Total 4: frais indirects	24 000,00 €	0
Total général	163 700,00 €	0
Coût journalier = Total général / (c)	248	0

La répartition prévisionnelle des missions pour 2020 se présente ainsi :



Synthétisation des modalités d'aide possible :

Aides possibles pour salaire + investissement pour les 2 postes de technicien de rivière et secrétariat 2020
<p>◇ <u>Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</u> Arrêt des subventions pour le fonctionnement (avec les PPG actuels et missions)</p> <p>Possible aide sur un animateur d'outil opérationnel, multithématique et partenarial, à l'échelle de territoires hydrographique cohérents (mission technicien bassin versant) Mission d'animation/coordination Mission plafonnée à 50 000 € / an salaire chargé + 5 000 € de frais formation, restaurations ou de déplacements liés au poste. Animation plafonnée à 2 ETP par outil. - Taux maximum de la Région : 20%</p>
<p>◇ <u>Le département de la Charente</u> Il n'apporte plus d'aide au poste de technicien</p>
<p>◇ <u>L'Agence de l'Eau Adour -Garonne</u> Baisse du taux de 60 % à 40 % (Conditions particulières de déclenchement du taux bonifié à 50 % dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle du bassin versant ou à une échelle pertinente dans le cadre des grands bassins versants)</p> <p>Le taux d'aides atteint 50% HT pour salaire + charges + investissement avec un plafond de 220 j x 350 € = 77 000 € qui correspondront à la charge maximum retenue 77 000€ x 41%= 41 000 € qui correspond à l'aide maximum (pour 1 poste)</p>

Le plan de financement prévisionnel pour 2020 se présente ainsi :

<u>Plan de financement pour les 2 postes de Technicien de rivières du SyBTB 2020</u>		
		<i>2020</i>
Montant de la dépense subventionnable	HT	<i>136 416,67 €</i>
	TTC	<i>163 700,00 €</i>
	Taux	Total des aides par institutions
Aides du CRNA	13,4%	22 000,00 €
Aides AEAG	41,7%	68 208,33 €
Aides du dpt 16	0%	0,00 €
TOTAL des aides	55,1%	90 208,33 €
Restant à la charge de la collectivité	45%	73 491,67 €



Le conseil régional Nouvelle Aquitaine ne subventionne plus les missions de technicien rivière, mais seulement les missions d'animations. Le syndicat va devoir s'adapter, et se rapprocher des services de la Région afin de défendre le dossier et les missions du syndicat.

Mme GUIMARD, déléguée communautaire à la CDC Charente Limousine, demande comment procèdent les autres syndicats de rivières ?

M. ROJO-DIAZ répond qu'ils sont confrontés aux mêmes situations.

Ce à quoi elle ajoute qu'il serait judicieux de mettre en place une réunion intégrant tous les syndicats et les élus de la Région.

Une prochaine réunion avec les services de Charente Eaux, ainsi qu'une réunion intersyndicale avec la région sont programmées. Cela pourra peut-être l'occasion d'amorcer un dialogue.

Mme GUIMARD s'interroge sur le fait que le Département ne participe plus à la subvention des postes.

Ceux à quoi le Président répond que le syndicat a été informé par courrier l'an passé, sans plus d'explications détaillées.

2. Demande de subventions pour les travaux en régie.

Le Président indique à l'assemblée, que la même démarche est à faire, concernant les travaux en régie.

A nouveau, le Directeur des services prend la parole pour la présentation des éléments de détail :

Cout régie 2020	
Fonctionnement	Montant
salaires et charges des titulaires	109 000,00 €
Salaires et charges non titulaires	111 000,00 €
Encadrement CIDIL	14 800,00 €
Formation	2 500,00 €
Carburant, fourniture, entretien matériel	12 000,00 €
Divers (assurance, téléphone,...)	10 000,00 €
Sous-Total HT	216 083,33 €
Sous-Total TTC	259 300,00 €
Investissement	Montant
Achat de petit matériel (tronçonneuses,...)	2 000,00 €
Achat tracteur	30 000,00 €
Sous total HT	32 000,00 €
Sous-Total TTC	38 400,00 €
Total HT	248 083,33 €
Total TTC	291 300,00 €

Les missions :

- Restauration de la végétation :

11700 ml de cours d'eau soit 23400 ml de berges sur la Tardoire

15200 ml de cours d'eau soit 30400 ml de berges correspondant à la tranche n°5 des travaux sur la végétation de la Bonnieure.

- Total de 26900 ml de cours d'eau (53800 ml de berges).

Ce linéaire permettra aux équipes de jongler sur des interventions sur des linéaires secs et en eaux pour permettre de diversifier un maximum leurs tâches.

- Le linéaire dit « urbain » :

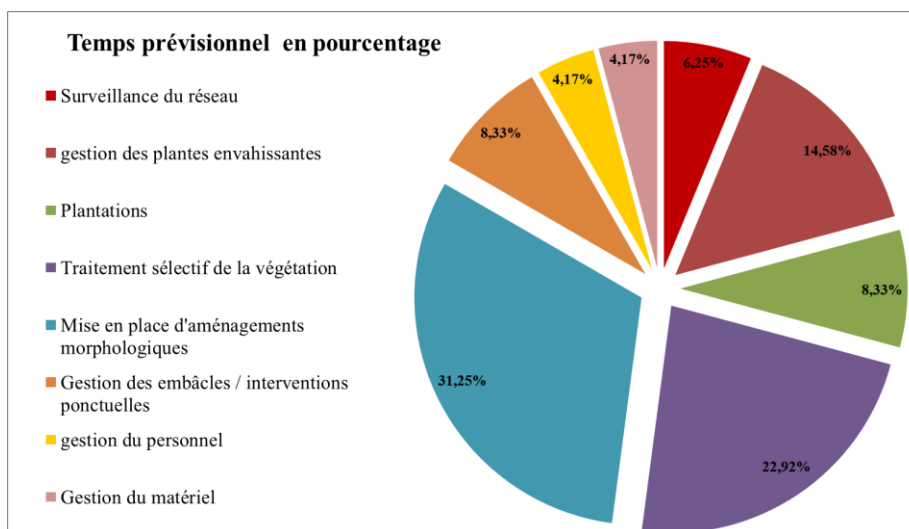
24 600 ml de cours d'eau soit 49 200 ml de berges sur linéaire dit « urbain »,

1 300 ml de cours d'eau soit 2 600 ml de berges sur linéaire dit « canaux »

20 ouvrages prioritaires.

- Intervention sur la Jussie :
En 2019, 63 foyers ont été repérés et arrachés

Temps passé par mission :



Synthétisation des modalités d'aide possibles :

Aides possibles pour la régie 2020	
◇ <u>Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</u>	
<ul style="list-style-type: none"> · Reméandrage et remise dans le talweg associé à la mise en place d'espace de mobilité ; · Diversification des profils en long et en travers permettant de reconstituer des alternances faciès (tronçon au minimum égale à 100 fois la largeur de plein bord) ; · Reconstitution d'un matelas alluvial dans limite de projets garantissant les débordements morphogènes ou sur secteurs à enjeux pour la reproduction de poissons migrateurs ; · Plantation de berge au moyen d'essences adaptées, de restauration de ripisylve (suppression d'essence inadaptée, diversification des essences et des classes d'âges, restauration d'une mosaïque d'habitats) et enlèvement sélectif d'embâcles dans le seul cadre d'une opération de restauration ; · Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole (abreuvement,..) travaux de restauration - Etude avant-projet - Travaux (achat de matériaux, prestation de services,...) - Frais de maîtrise d'oeuvre Opérations destinées à limiter la dynamique d'expansion de la jussie et du lagarosiphon sur des secteurs stratégiques (site émergent, activités humaines,...). La priorité sera donnée aux actions d'éradication (sur les sites émergents) ou de confinement (sur les sites à enjeux). - Taux maximum de la Région : 20%	
◇ <u>Le département de la Charente</u>	
Ils peuvent apporter une aide sur la gestion des plantes envahissantes /gestion personnel Plantations Gestion de la ripisylve et matériel Lot 1 : aménagement de lit (protection de berge, établissement de servitude de passage, travaux hydromorphologiques...) "Entretien du lit et des berges /surveillance du réseau"	
◇ <u>L'Agence de l'Eau Adour -Garonne</u>	
Baisse du taux de 60 % à 40 % (Conditions particulières de déclenchement du taux bonifié à 50 % dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle du bassin versant ou à une échelle pertinente dans le cadre des grands bassins versants)	

Plan de financement prévisionnel pour 2020 :



<u>Plan de financement pour la régie du SyBTB 2020</u>		
Montant de la dépense subventionnable		291 800,00 €
Aides ASP		-100 000,00 €
Total	HT	159 833,33 €
	TTC	191 800,00 €
Taux		Total des aides par institutions
Aides du CRNA	11%	20 778,33 €
Aides AEAG	50%	79 916,67 €
Aides du dpt 16	8%	15 000,00 €
TOTAL des aides	69%	115 695,00 €
Restant à la charge de la collectivité	40%	76 105,00 €

M. ROJO-DIAZ ajoute à ces éléments le fait que selon chaque dossier de subvention monté, la mesure qui sert à déterminer le montant de subvention attribué, n'est pas la même.

Exemple : Soit à la journée, soit au mètre linéaire.

Dans le plan présenté, le reste à charge envisagé pour le syndicat, est de 40 %. Ceci sous réserve d'attribution.

Un élu, souhaite revenir sur la terminologie d'une des missions présenté sur le tableau.

Cela concerne le terme « traitement sélectif de la végétation ». Qu'entends-t-on par ça ?

Ce à quoi M. ROJO-DIAZ répond qu'il s'agit du traitement manuel et sélectif sur la ripisylve.

Le Président propose alors à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les demandes de subventions.

Vote :

1/ Pour les postes des techniciens de rivière.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide de :

- D'autoriser le président à effectuer les démarches de demande de subvention auprès des institutions concernées : Agence de l'eau Adour Garonne, Le conseil Départemental de la Charente, et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

- D'autoriser le président à signer tous documents relatifs à ces demandes.

2/Pour les travaux en régie.

- D'autoriser le président à effectuer les démarches de demande de subvention auprès des institutions concernées : Agence de l'eau Adour Garonne, Le conseil Départemental de la Charente, et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

- D'autoriser le président à signer tous documents relatifs à ces demandes.

V. Convention avec le CIDIL.

Le Président expose au Conseil Syndical que depuis plusieurs années, le Sy BTB fait appel aux services de l'association CIDIL (Carrefour Insertion Développement Initiatives Locales).

Ceci, dans le cadre du suivi et de l'accompagnement du chantier d'insertion porté par le syndicat.

Cela se matérialise par la signature d'une convention annuelle.

L'actuelle convention arrivant à son terme au 31 décembre 2019, il convient que le conseil syndical délibère sur le renouvellement de cette convention pour l'année 2020.

Pour rappel, le CIDIL a pour mission l'encadrement socioprofessionnel des agents recrutés en Atelier et Chantier d'Insertion.

Il accompagne le syndicat dans sa fonction d'employeur, pour ce qui est entre autre :

- Du montage des dossiers administratifs auprès des services du Département, de L'Etat via la DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.).
- Des demandes d'agrément auprès des services de Pôle Emploi.
- Du suivi des démarches administratives auprès des services de l'ASP (Agence de service des paiements.).
- Du recrutement des personnels en insertion sur le chantier d'insertion porté par le syndicat.

Par ailleurs, autre élément porté à la connaissance du conseil syndical, s'agissant de la revalorisation de 500 € de la cotisation au CIDIL pour 2020 (Cout 12 240 € correspond 1er acompte et reste 20% soit 3 060 €, soit un cout total de 15 300 €).

Le Président soumet alors au conseil syndical, la délibération sur le renouvellement de l'adhésion aux services du CIDIL.

Vote :

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité de :

- De donner pouvoir au Président pour la signature de la convention annuelle avec le CIDIL et de tout documents relatifs aux services du CIDIL.
- D'autoriser à participer à toute modification de cette dernière, et à signer tout avenant pouvant être nécessaire.
- De prévoir le montant de la souscription au CIDIL au budget 2020.

VI. Décisions modificative :

Le Président informe l'assemblée qu'au vu du manque de crédits au chapitre 011 et 012, il convient de régulariser l'équilibre des compte en prenant 3 décisions modificatives.

Il soumet donc au conseil syndical les 3 décisions suivantes :

1/ Première DM, pour le chapitre 012 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
6411	Personnel titulaire	12 000.00	
64168	Autres emplois d'insertion	6 000.00	
	Total	18 000.00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
74718	Autres	3 000.00	
7472	Région	15 000.00	
	Total	18 000.00	

Vote : Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative proposée, sur le budget de l'exercice 2019.

2/ Deuxième DM, pour les chapitre 011 et 012 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
60621	Combustible	300.00	
60622	Carburant	3 200.00	
614	Charges locatives et de copropriété	500.00	
61551	Matériel roulant	1 000.00	
61558	Autres biens mobiliers	1 000.00	
6156	Maintenance	1 300.00	
6188	Autres frais divers	1 000.00	
6261	Frais d'affranchissement	200.00	
6281	Concours divers	3 000.00	
63512	Taxes foncières	500.00	
	Total	12 000.00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
7478	Autres organismes	12 000.00	
	Total	12 000.00	

Vote : Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative proposée, sur le budget de l'exercice 2019.

3/ Troisième DM, pour les chapitre 011 et 012 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
60622	Carburant	1 000.00	
60631	Fournitures d'entretien	1 000.00	
614	Charges locatives et de copropriété	6 000.00	
61551	Matériel roulant	1 000.00	
61558	Autres biens mobiliers	1 000.00	
6251	Voyages et déplacements	1 000.00	
6336	Cotisations au centre de gestion	1 000.00	
6411	Personnel titulaire	7 000.00	
64168	Autres emploi d'insertion	9 000.00	
6451	Cotisations URSSAF	4 000.00	
	Total	32 000	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
7478	Autres organismes	32 000.00	
	Total	32 000.00	

Vote : Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative proposée, sur le budget de l'exercice 2019.

VII. Informations générales .

Le Président indique au conseil syndical, que différentes rencontres ont eu lieu avec les EPCI adhérentes au Sy BTB.

- **Rencontre avec les EPCI :**

Réunion avec la CDC la Rochefoucauld porte du Périgord, le lundi 4 novembre 2019 :

Présentation des services du Sy BTB et des hypothèses financières pour 2020.

Un vote de principe des membres présents s'est orienté vers le choix pour l'hypothèse n°6.

Réunion avec la CDC Charente-Limousine, le mercredi 4 décembre 2019.

Présentation des travaux 2019 et perspectives 2020

Il y aura une nouvelle prise de contact avec le SyBTB pour une présentation des hypothèses lors d'une réunion communautaire ou du bureau de l'exécutif

La CDC cœur de Charente s'oriente sur l'enveloppe financière de l'Hypothèse n° 6.

Aucune nouvelle de la CDA Grand-Angoulême et de la CDC Lavalette Tude-Dronne

M. ROJO-DIAZ informe l'assemblée, qu'une réunion intersyndicale avec Tardoire amont, aura lieu le lundi 16 décembre au Chambon.

- **Editorial 2019 :**

Le Président rapporte au Conseil Syndical, que cette année encore, le syndicat a préparé son bulletin d'information. Il rappelle que M. Quentin VIAL, technicien rivière au Sy BTB, a mené la conception, et que Mme PRECIGOUT et M DECHANDON, délégués syndicaux, ont participé au groupe de relecture.

Par ailleurs, après contact avec les CDC, il a été convenu de conserver le principe de distribution par les Mairies.

Synthèse : 16 373 exemplaires imprimés.

Deux devis demandés : Réponses de Médiaprint et de Gestraud.

Le choix s'est porté sur Médiaprint, qui est le mieux disant.

Monsieur ROJO-DIAZ rappelle d'ailleurs, que les cartons sont à disposition pour celles et ceux des délégués souhaitant les porter dans leurs Mairies. Le syndicat gèrera le restant.



A l'attention de Monsieur Quentin VIAL

Faisant suite à votre demande de prix, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre meilleure offre concernant la réalisation de :

lettre d'information 4 pages "BANDIAT,BONNIEURE,TARDOIRE"

Quantité : 16 737 exemplaires
Format fini : 21 x 29.7 cm
Format ouvert : 29.7 x 42 cm

Fichiers fournis (sous réserve de vérification)

1 modèle
Impression quadri recto verso sur Papier recyclé 130 g ou équivalent PEFC.

Finition

1 ps
répartition et étiquetage 60 adresses

Conditionnement

Mise sous bande

En cartons

Sur palette

Livraison

Prix départ atelier (16 737 exemplaires)

Prix pour 16 737 exemplaires : 1 352.00 € H.T.

LA MAJORITE DES PAPIERS UTILISES POUR LA REALISATION DE NOS IMPRIMES SONT DE FABRICATION FRANCAISE
TOUTES LES ENCREES QUE NOUS UTILISONS SONT D'ORIGINE VEGETALE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000002 -DEPLIANT A3 Impression quadri recto/verso sur 135 gr offset recyclé non blanchi Finition : Pliage Répartition et étiquetage par cartons 60 communes Quantité : 16737 exemplaires	1,00		2 240,00 €	0,00%	2 240,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normal	2 240,00 €	20,00%	448,00 €

Total HT	2 240,00 €
TVA	448,00 €
Total TTC	2 688,00 €



Le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) sort en cette fin d'année, son troisième éditorial afin de vous présenter les travaux effectués cette année et de vous informer des dernières actualités liées à nos rivières.

Au Sommaire

- Page 1 : Concertation sur la Tardoire ;
- Page 2-3 : Etat des lieux du territoire ; Travaux à Genouillac ; Gestion des gouffres ; Travaux sur Les Pins.
- Page 4 : Les acteurs des milieux aquatiques

CONCERTATION SUR LA TARDOIRE: Une gestion cohérente et concertée des ouvrages.

La démarche de **co-élaboration** avec les acteurs de la Tardoire-Charentaise initiée par le SyBTB en septembre 2018 a pris fin en avril 2019.

Pour rappel, L'Ifrée (Institut Formation Recherche Education à l'Environnement) a été sollicité par le SyBTB pour l'accompagner dans la conception et l'animation de cette démarche.



Les acteurs engagés dans cette démarche ont proposé une **stratégie globale**, dont l'enjeu est d'élaborer une stratégie de manœuvre des vannes et d'**aménagement cohérents** de l'ensemble des ouvrages.

11 propositions transversales:

- Faciliter l'identification par les gestionnaires des ouvrages, de l'atteinte du niveau d'eau qui nécessite l'ouverture des vannes sur les seuils.
- Faciliter la communication entre acteurs concernés par La Tardoire.
- Manœuvres et tests coordonnés pour permettre la minéralisation en amont des seuils.
- Faire circuler l'information, planifier entre acteurs.
- Mettre en place une modalité de communication vers la totalité des acteurs.
- Favoriser l'information, l'appropriation des droits et des devoirs des propriétaires d'ouvrages ainsi que des notaires.

- Actualiser les conventions en place sur les passes à poissons et à Canoë-Kayak.
- Définir le débit minimal pour avoir de l'eau sur un maximum de linéaire.
- Comment gérer les canaux, les aménagements fait par l'usine Chaignaud?
- Entretien des berges : clarifier les conditions d'intervention des équipes du SyBTB.
- Trouver les financements.

Propositions ouvrage par ouvrage:

22 ouvrages ont fait l'objet de propositions au cas par cas, validées par les propriétaires d'ouvrages.

Cette validation confirme qu'ils souhaitent que les différentes propositions de gestion ou d'aménagements fassent l'objet d'une **étude technique et économique de faisabilité**.



La communication avant tout:

Chaque année, le **3e jeudi de novembre**, le SyBTB organisera une réunion durant laquelle les propriétaires d'ouvrages et les associations se rencontreront pour échanger sur les interventions en rivière.

- **Perspectives 2020 :**

En 2020, le syndicat sera impacté par une perte financière de recette de subvention en fonctionnement et donc des services associés.

En fonction des choix de services dépendront les actions.

L'état des lieux est prévu sur les zones blanches et sur le Bandiat, pour mettre en place un programme de travaux.

2020 sera l'année de fin de la concertation sur les ouvrages pour lequel il faudrait faire une étude de projet pour chaque ouvrage, (devis pour cette étude 110 000€ HT).

Continuité des travaux sur la Bonniere et les travaux en régie.

En résumé, il conviendra de définir quelle type de gestion sera mise en place dans le future :
Entretien de la végétation, aménagement du lit, gestion des ouvrages, seuils, canaux, gestion des gouffres, protection contre les inondations (P.I)

VIII. Questions divers :

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Aucunes autres questions n'étant posées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 20h00.

Il invite les personnes présentes à se rapprocher du pot dinatoire, offert par le Sy BTB et par la Mairie de St Mary.

Rappelant qu'il s'agit du dernier conseil syndical de l'année.

